



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

# Téléservice Orientation en 3<sup>e</sup>

Phase provisoire d'orientation

Guide à l'attention des  
chefs d'établissement et de leurs équipes  
pour l'accompagnement des familles

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

## 1. Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut cliquer sur 'ORIENTATION' parmi les options proposées à gauche de l'écran.



## 2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot shows the 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' interface. The left sidebar contains navigation options: MON COMPTE, ACCUEIL, ORIENTATION, AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup>, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLARS, CONTACT, and SE DÉCONNECTER. The main content area is titled '1 Intentions provisoires' and includes a progress bar with steps: 1 Intentions provisoires, 2 Choix définitifs, and 3 Décision. The text indicates the current step is for the 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX d'orientation.' It states that users must enter at least one intention, up to three, in order of preference. A form for 'Intention 1' is shown with a dropdown menu for 'Le rang détermine l'ordre de préférence' and radio button options for '2de générale et technologique ou 2de STHR', '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. A red error message says 'Vous devez sélectionner une voie.' Buttons for 'AJOUTER UNE INTENTION' and 'ANNULER' are visible at the bottom.

**Veillez corriger le formulaire avant de**

*Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel de l'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, contactez le chef d'établissement.*



Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGITIMES D'ORIENTATION.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. L'ordre de saisie correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

### Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

**1re année de CAP**

Vous pouvez préciser le métier ou la formation :

Sous statut scolaire ?  Sous statut d'apprenti ?

**Info :** Votre enfant devient apprenti et est considéré comme tel dès la signature d'un contrat de travail. Son temps de formation est en sus de son temps scolaire. Il peut être accompagné dans cette démarche par un adulte référent (parent, tuteur, enseignant, etc.).

## 3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGITIMES D'ORIENTATION.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1 : 1re année de CAP**

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

**Intention 2 : 2de professionnelle**

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé. Une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fin de la période de saisie des intentions.



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

## Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) intention(s) provisoire(s) l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

- **Intention 2** : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

## Mail reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

**Prénom NOM du représentant  
qui a saisi les intentions**

Suite à la démarche effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39 par **Prénom NOM**, nous vous informons par cet email que l'(les) intention(s) enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

- **Intention 2** : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rap demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

## 4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe



Une fois les avis du conseil de classe saisis dans Siècle Orientaton, les familles ne pourront plus modifier leurs intentons.

**1 Intentions provisoires**    2 Choix définitifs    3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

**Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :**

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3è trimestre / 2d semestre.

<b>Intention 1 : 1re année de CAP</b>	<input type="checkbox"/>
Métier ou formation demandé : Ebéniste	<input type="checkbox"/>
Statut scolaire demandé	<input type="checkbox"/>

**Intention 2 : 2de professionnelle**

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

*Sans objet.*

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe



S'il quitte la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :



1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décis

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

**Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux**

**Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de réfléchir sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs pour le 2d semestre.**

**Intention 1 : 1re année de CAP**

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

**Intention 2 : 2de professionnelle**

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

**Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non recommandée par les représentants légaux :**

2de générale et technologique ou 2de STHR

**Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables et les recommandations :**



## 5. Lien entre le téléservice et Siècle Orientation

### Intentions provisoires

Le chef d'établissement a la possibilité de modifier les intentions provisoires saisies par les familles sur le téléservice. Dans ce cas, les représentants légaux recevront chacun un mail les informant des modifications.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Objet : [ORIENTATION] Modification des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Nous vous informons par cet email que nous avons modifié les intentions provisoires qui ont été saisies sur le téléservice Orientation

**Récapitulatif des intentions provisoires modifiées :**

- Intention 1 : 2de professionnelle  
Sous statut scolaire
- Intention 2 : 1re année de CAP
- Intention 3 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

*Pour rappel, récapitulatif des intentions provisoires saisies en ligne :*

- *Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR*
- *Intention 2 : 2de professionnelle  
Sous statut scolaire*
- *Intention 3 : 1re année de CAP*

### Accusé de réception



Le représentant légal ne peut accuser qu'une seule fois réception de l'avis du conseil de classe sur le téléservice. Si une modification est effectuée par le chef d'établissement, le représentant légal sera alors informé des changements effectués.

Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siècle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module (cliquer sur le lien Aide situé en haut à droite de l'écran), ainsi qu'aux fiches utilisateurs élaborées par la diffusion nationale et disponibles auprès de votre service académique d'information et d'orientation.

## 6. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

### Écran de consultation des intentions provisoires

**1** Intentions provisoires    **2** Choix définitifs    **3** Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1 : 1re année de CAP**  
Métier ou formation : Ebéniste  
Sous statut scolaire

**Intention 2 : 2de professionnelle**  
Métier ou formation : Menuisier, charpentier  
Sous statut scolaire

M

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

### Écrans de consultation et d'accusé de réception de l'avis du conseil de classe

**1** Intentions provisoires    **2** Choix définitifs    **3** Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>d</sup> semestre.

**Intention 1 : 1re année de CAP**    Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste  
Statut scolaire demandé

**Intention 2 : 2de professionnelle**    Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier  
Statut scolaire demandé

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

**Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux**

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de réfléchir sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs pour le 2<sup>d</sup> semestre.

**Intention 1 : 1<sup>re</sup> année de CAP**

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

**Intention 2 : 2<sup>de</sup> professionnelle**

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

**Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non choisie par les représentants légaux :**

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables :

## 7. Connexion de l'élève

### Écran de consultation des intentions provisoires

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX D'ORIENTATION.

**Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :**

**Intention 1 : 1<sup>re</sup> année de CAP**

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

**Intention 2 : 2<sup>de</sup> professionnelle**

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

## Écrans de consultation et d'accusé de réception de l'avis du conseil de classe

**1 Intentions provisoires**    2 Choix définitifs    3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

**Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux**

**Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de réfléchir sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs pour le 2d semestre.**

**Intention 1 : 1re année de CAP**

Métier ou formation demandé : Ebéniste  
Statut scolaire demandé

**Intention 2 : 2de professionnelle**

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier  
Statut scolaire demandé

**Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non recommandée par les représentants légaux :**

2de générale et technologique ou 2de STHR

**Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables et les recommandations :**

**1 Intentions provisoires**    2 Choix définitifs    3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

**Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux**

**Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de réfléchir sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs pour le 2d semestre.**

**Intention 1 : 1re année de CAP**

Métier ou formation demandé : Ebéniste  
Statut scolaire demandé

**Intention 2 : 2de professionnelle**

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier  
Statut scolaire demandé

**Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non recommandée par les représentants légaux :**

2de générale et technologique ou 2de STHR

**Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables et les recommandations :**





**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**